

Amendement au chapitre 7-2: Logement, urbanisme et habitat

Ajouter le § suivant en fin de chapitre:

"Face à la hausse des prix du foncier urbain- qui ne correspond à aucune amélioration de prestation concrète, et constitue donc un enrichissement sans cause - des actions visant à baisser son prix sont nécessaires. Parmi celle-ci, une désolvabilisation progressive de la demande, par une restriction des conditions d'octroi de prêts immobiliers, mérite d'être envisagée: augmentation de la fraction minimale de l'achat formée par l'apport personnel, réduction de la fraction maximale du revenu dédiée au remboursement de l'emprunt, réduction de la durée maximale du prêt, éventuellement interdiction des prêts à taux variables pour les particuliers (pour des raisons de protection de personnes qui ne sont en rien des "investisseurs avertis" au sens de la réglementation des marchés financiers, et auxquelles on demande concrètement de faire des paris de long terme sur l'évolution de marchés sur lesquels ils n'ont aucune prise).

Justification :

La diminution progressive de la capacité à mobiliser de fortes sommes pour acheter des biens immobiliers est un levier, parmi d'autres, de réduction de la demande - en prix, mais pas en nombre. La mesure vise à renverser une partie des facteurs ayant présidé à la bulle immobilière de ces dernières années.

Dépositaire : Laurent Zibell, adhérent MoDem de Francfort +49 (0)69 – 97 39 34 74

Signataires:

Groupe des adhérents MoDem de Francfort, MoDem Allemagne

Florian Chiron, *Président MoDem Allemagne, Conseiller National*

Jean-Philippe Zecevic, *Vice-Président MoDem Allemagne*

Manuel Wachter, *Vice-Président MoDem Allemagne*